

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE

07/06/2023

N° E23000006 /97

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur du 07/06/2023

CODE : 4

Vu enregistrée le 24/05/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une *enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire pour le projet d'aménagement de l'entrée principale du bourg de la commune de Saint-Joseph, au lieu-dit "La Croix Mission"* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Joëlle FRANCIL est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Yann LE DUFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Directeur de la D.E.A.L, à Madame Joëlle FRANCIL, Monsieur Yann LE DUFF, au Maire de Saint-Joseph et à la Caisse de dépôts et consignations.

Fait à Schoelcher, le 07/06/2023

Pour la présidente et par délégation

Frédéric LANCELOT



Copie certifiée conforme
La Greffière en Chef

Julie Lemaître
Julie LEMAÎTRE